



Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2020

Chers membres de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe,

Je salue l'initiative de la Chambre de commerce de consacrer une section de son site Web pour vous informer des programmes d'aide offerts par les différents paliers de gouvernements et des directives émises par la Direction de la santé publique dans le contexte de la crise de la COVID-19.

Je vous rappelle que le gouvernement du Québec a ordonné de réduire au minimum l'ensemble des services non essentiels, et ce du mercredi 25 mars au 13 avril 2020.

Néanmoins, le télétravail et le commerce en ligne sont toujours permis. De plus, les entreprises produisant des intrants ou des matières premières nécessaires aux services essentiels doivent maintenir leurs activités en conséquence. Aussi, les entreprises œuvrant dans les services non essentiels, excluant les commerces, peuvent maintenir un niveau d'opérations minimum afin d'assurer la reprise de leurs activités après le 13 avril 2020.

Pour soutenir les travailleurs et les entreprises, le gouvernement du Québec a mis en place d'importantes mesures d'aide comme le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), le Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) ainsi que la suspension jusqu'au 31 août prochain du paiement des acomptes provisionnels et des impôts qui étaient initialement dus à compter du 18 mars 2020. Le paiement des sommes de TPS et TVQ sera reporté d'un trimestre, c'est-à-dire qu'elles devront être versées à partir du 30 juin 2020.

Entre temps, il est essentiel de privilégier l'achat local pour soutenir les entreprises et commerces de chez nous. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à en faire la promotion.

Comme l'a fait le premier ministre du Québec, je lance un appel à la collaboration de tous les citoyens. Chaque geste compte, et comme entrepreneur et employeur, vous pouvez faire une

différence. Je suis consciente des efforts et des sacrifices demandés, mais c'est ensemble que nous pourrons gagner cette bataille.

Pour vous tenir informé, je vous invite à écouter les conférences de presse de François Legault, premier ministre du Québec, diffusées quotidiennement à 13h.

Si vous avez des questions, je vous invite à consulter le site Web Québec.ca/coronavirus ou à composer le 1 877 644-4545. Mon équipe de circonscription est aussi disponible pour vous guider dans vos démarches, composer le 450 773-0550 ou écrivez chantalsoucy.ca pour nous joindre.

Cette bataille-là, on va la gagner ensemble!

Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale du Québec

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

<https://www.facebook.com/ChantalSoucyDeputee/>